

## VOIX Prépondérante de l'Orateur du Conseil Législatif.

de la 28e. Section de l'Acte de la 31e. de George III. chap 31, et si elle est conforme à celle suivie dans la Chambre des Lords en Angleterre, 125. Les Membres en ville seront sommés, 126. La Chambre en Comité. Rapport de certaines Résolutions, 152. Elles sont prises en considération, 153. Il est proposé plusieurs amendements à la première Résolution, ils sont rejetés et elle est adoptée après de longs débats. Un Protêt contre icelle est entré, 154, 155. La seconde Résolution est rejetée. La question préalable étant mise sur la troisième Résolution, elle est négative, 156.

—Vote d'une Adresse à Son Excellence, au sujet de l'Interprétation donnée par la première Résolution susmentionnée de cette Chambre, à la 28e. Section de l'Acte Impérial, de la 31e. George III. chap. 31, 202,

## VOIX Prépondérante de l'Orateur du Conseil Législatif.

203. Réponse de Son Excellence, 208. *Vide*, Comités de toute la Chambre nommés et adresses à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

VOTES de cette Chambre—La motion faite que la manière en laquelle les Votes de la Chambre ont été pris sur un certain Bill est négative, 182.

WRITS de Prorogations émanés depuis la dernière Session, 5, 6, 7. Ils seront entrés tout au long sur les Journaux de cette Session, 28.

X————

Y————

Z————